

Rapport du Budget Primitif 2017 Ville de MALAKOFF



Table des matières

Introduction :	3
I) Section de fonctionnement	4
A) Les dépenses de fonctionnement	4
1) Structure des dépenses de fonctionnement	4
2) Charges à caractère général	5
3) Les dépenses de personnel	6
4) Atténuation de produits : principalement le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales	7
5) Les charges de gestion courante	8
6) Charges financières	8
7) Dépenses imprévues	8
B) Les recettes de fonctionnement	9
1) Les dotations versées par l'Etat	9
2) La fiscalité locale	10
3) L'attribution de compensation	11
4) Les produits de gestion courante	11
5) Les autres recettes	11
C) Equilibre budgétaire	12
II) LES INVESTISSEMENTS	14
A) Les dépenses d'investissement	14
1) Programme d'investissement 2017	14
2) Le remboursement du capital de la dette	15
3) Subvention d'équipement versée	15
4) Dépenses imprévues	15
B) Le financement des projets d'investissements	16
1) Autofinancement	16
2) FCTVA et la taxe d'aménagement	16
3) A la recherche de financements publics	17
4) Produits des cessions d'immobilisations	17
5) Le recours à l'emprunt	18
6) Présentation de la situation de la dette	18

Introduction :

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) qui s'est déroulé le 25 janvier dernier, a permis de présenter les grandes tendances du budget 2017 :

Tout d'abord, un budget qui s'inscrit dans une démarche participative. Plus de 200 propositions ont été faites dans le cadre des rencontres « Malakoff et Moi ». Cette démarche se traduit par la mise en œuvre progressive des 28 engagements pris par la Municipalité le 30 juin 2016. Les rencontres citoyennes ont permis de mettre en avant des axes prioritaires de travail. Ainsi, le budget 2017 marque la prise en compte de ces thématiques avec le renforcement de moyens humains et financiers dans les politiques publiques telles que la jeunesse, la démocratie participative, le développement durable, le développement économique, la culture ... Le développement de la participation des habitants et des associations se poursuivra sur 2017 (projets urbains, appel à projet sur la fête de la ville, développement durable).

Plus globalement, 3 objectifs ont guidé la préparation de ce budget :

- La stabilité des dépenses de fonctionnement et l'optimisation de la masse salariale dans la gestion des services
- Une politique volontariste de travaux et d'investissement
- La recherche constante de nouvelles recettes pour compenser la baisse des dotations de l'Etat sans recourir à la hausse des taux d'imposition.

Ainsi, grâce à des efforts accrus de gestion et malgré un contexte difficile, la Municipalité se donne au travers du budget les moyens d'investir pour ses priorités sans modifier la fiscalité.

Pour information, ce budget est marqué par quelques aléas :

- Compte tenu de la modification des critères techniques de répartition des fonds de péréquation (DSU, FPIC, ...) sur fond de bouleversement de la carte intercommunale avec la création de la MGP, il ressort aujourd'hui une complexité particulière à anticiper les impacts sur les dispositifs de péréquation.
- Les transferts de compétences devraient se poursuivre en 2017 en fonction du calendrier prévu et de la définition de l'intérêt métropolitain et de l'intérêt territorial qui doivent être précisés avant la fin 2017.

I) Section de fonctionnement

A) Les dépenses de fonctionnement

1) Structure des dépenses de fonctionnement

a) Présentation des dépenses de fonctionnement par grandes thématiques

EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2017
Masse salariale	29 350 100 €
Total budget des services	11 460 643 €
Subventions aux personnes morales de droit privé	896 000 €
Intérêts de la dette	1 237 879 €
Autres dépenses	642 423 €
FCCT	8 181 691 €
FPIC	480 000 €
Autofinancement (dont dotations aux amortissements)	7 314 088 €
Dépenses imprévues	482 814 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	60 045 638 €

b) Présentation des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire

CHAP	OPERATIONS REELLES	BP 2016	BP 2017	Evolution
011	Charges à caractère général	10 594 166	10 781 634	1,77%
012	Charges de personnel et assimilés	29 505 896	29 530 100	0,08%
014	Atténuation de produits	624 000	493 000	-20,99%
	<i>dont fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales</i>	612 000	480 000	-21,57%
65	Autres charges de gestion courante	10 083 857	10 193 835	1,09%
	<i>dont contribution au fonds de compensation des charges transférées (FCCT)</i>	8 170 000	8 181 691	0,14%
	<i>dont subventions aux personnes de droit privé</i>	711 891	896 000	25,86%
	<i>dont subvention d'équilibre au CCAS</i>	489 000	463 000	-5,32%
	<i>dont indemnités, frais de mission et de formation des élus</i>	301 350	301 350	0,00%
66	Charges financières	1 364 782	1 254 879	-8,05%
	<i>dont intérêts de la dette</i>	1 337 782	1 237 879	-7,47%
67	Charges exceptionnelles	347 707	52 288	-84,96%
68	Dotations aux amortissements et provisions	93 000	93 000	0,00%
022	Dépenses imprévues	0	482 814	100,00%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		52 613 408	52 881 550	0,51%
023	Virement à la section de fonctionnement	150 000	482 814,93	221,88%
024	Opérations d'ordre (dotations aux amortissements)	6 786 951	6 681 273	-1,56%
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		6 936 951	7 164 088	3,27%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		59 550 359	60 045 638	0,83%

2) Charges à caractère général

L'objectif, lors de la préparation budgétaire a été de maîtriser et de stabiliser les dépenses de fonctionnement afin de permettre la mise en œuvre des engagements pris par la Municipalité.

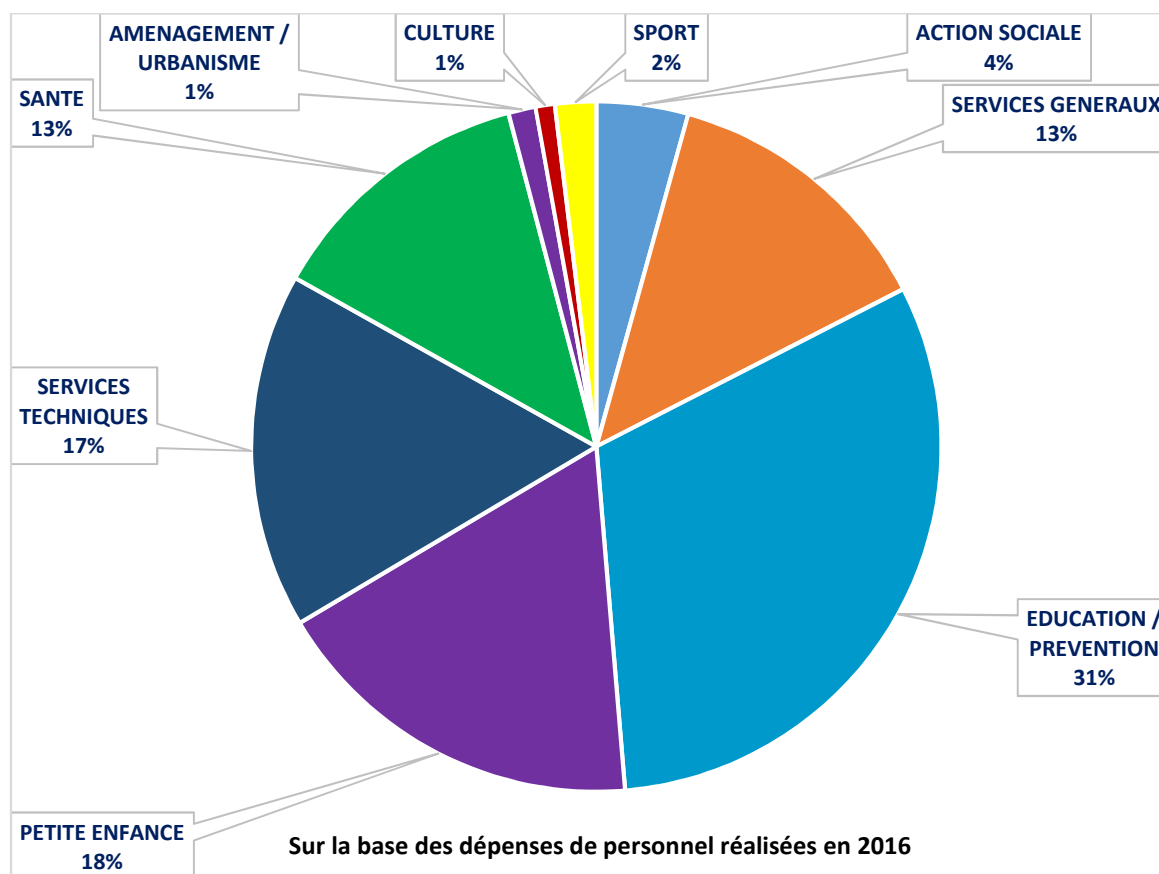
Le budget 2016 a été impacté par plusieurs évènements dont les effets se poursuivent sur le BP 2017 : la municipalisation des crèches départementales, la création de l'Etablissement Public Territorial (EPT) et le changement de gestion de la restauration collective. En effet, le passage de la régie directe à la liaison froide par la conclusion d'une Entente avec la ville de Bagneux permet à la collectivité de maintenir un service public de qualité tout en étant moins mobilisateur de ressources et de moyens.

Avec le BP 2017, les efforts de gestion menés sur les charges à caractère général mais aussi l'économie dégagée par ce changement de gestion de la restauration permettent de libérer des marges de manœuvres pour le financement des engagements pris dans le cadre des rencontres citoyennes. Ainsi, bien que le budget des services soit limité à une croissance zéro, il tient compte d'une enveloppe de 419 000 € pour les mesures nouvelles dont 278 000 € en lien avec les engagements relatifs à la démarche Malakoff et Moi.

3) Les dépenses de personnel

Les charges de personnel inscrites au BP 2017 s'élèvent à **29 530 100 €**

Le graphique ci-dessous présente la répartition des dépenses de personnel par fonction sur la base du réalisé 2016.



a. Le personnel titulaire :

Les dépenses relatives au personnel ont été calculées en tenant compte essentiellement :

- Des différentes mesures nationales connues à ce jour s'agissant notamment :
 - Des accords sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations des agents (PPCR) ;
 - De la hausse du point d'indice de 0,6 % au 1er février 2017 ainsi que de l'effet report de celle de 0,6 % du 1er juillet 2016 ;

- De la progression des taux de charges (CNRACL, IRCANTEC, vieillesse, taux des accidents du travail) ;
 - Du solde Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui intègre les avancements d'échelons, de grades, les promotions internes.
- Des décisions municipales avec un budget RH en croissance zéro tout en intégrant :
 - 252 000 € pour la création de 5 postes dans le cadre des engagements Malakoff et Moi sur le développement économique, le développement durable, la tranquillité publique, la culture et la démocratie locale ;
 - 315 000 € pour renforcer les services de manière ponctuelle ou pérenne dans les secteurs de la propreté urbaine, de la restauration, des centres sociaux, de la Maison des Arts, de la direction générale et de la direction de l'éducation.

b. Le personnel non titulaire

Cet item regroupe les dépenses des personnels saisonniers, occasionnels, vacataires rattachés et gérées directement par les services opérationnels tels que les centres de vacances, les centres de loisirs ...

Dans le cadre du BP 2017, l'enveloppe des dépenses de personnel non titulaire a été reconduite à l'identique permettant la maîtrise de la masse salariale.

c. L'impact des élections organisées en 2017

Cette année de manière exceptionnelle, l'organisation et la tenue de bureaux de vote lors des élections présidentielles et législatives soit 4 tours de scrutin engendrent une prévision de dépense à hauteur de **80 000 €**

4) Atténuation de produits : principalement le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Au même titre que pour l'année 2016, le montant total du FPIC est maintenu à 1 Md€ en 2017. Concernant la Métropole du Grand Paris, l'article 139 de la LFI 2017 est venu préciser que le calcul du potentiel fiscal des communes membres du Grand Paris s'effectuera au niveau des établissements publics territoriaux et non de la Métropole. Les communes verront alors évoluer le calcul du FPIC en fonction du territoire auquel elles sont rattachées.

Compte tenu de la modification des critères techniques de répartition, conjointement à la modification des périmètres intercommunaux, il est à ce jour difficile d'estimer l'impact de ces évolutions sur le versement du FPIC qui interviendra en 2017 (et notamment en l'absence des simulations que devaient fournir la Direction Générale des Collectivités Locales).

Le montant inscrit au BP 2017 soit **480 000 €** correspond au montant notifié en 2016.

5) Les charges de gestion courante

a) Les subventions

Le montant des subventions aux personnes de droit privé s'élève à **896 000 €** au budget primitif, en progression de 9 % par rapport au budget 2016.

L'enveloppe de subventions 2017 permettra de :

- Pérenniser le soutien au fonctionnement des associations : 823 000 €
- Développer les partenariats subvention/projet : 50 000 €
- Revaloriser la subvention au CASC : + 23 000 €
- Tenir compte de l'intégration des subventions versées au tiers associatif dans le cadre du contrat de développement signé avec le département.

A noter que les subventions versées aux associations dans le cadre de la contractualisation avec le département feront l'objet d'un remboursement par ce dernier dans leur totalité.

b) Subvention d'équilibre versée au CCAS

Suite à l'étude approfondie du budget du CCAS et de sa réalisation en 2016, la subvention d'équilibre versée au CCAS s'élèvera à **463 000 €** au BP 2017 au lieu des 489 000 € inscrits au BP 2016.

c) Les autres dépenses de gestion courante

Contribution au fonds de compensation des charges transférées (FCCT)

La création de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Vallée Sud - Grand Paris et de la Métropole du Grand Paris, a transféré à la Commune de Malakoff la charge de prélever sur les contribuables la part de la taxe d'habitation et de la taxe foncière non bâtie, taxes prélevées par la Communauté d'Agglomération Sud de Seine jusqu'à sa disparition.

La prévision inscrite au BP 2017 s'élève à **8 181 691 €** et se base sur le montant réalisé sur l'exercice 2016.

6) Charges financières

Le chapitre des frais financiers intègre la totalité des charges (services bancaires et intérêts) réglées au titre des emprunts, de la trésorerie et de la gestion active de la dette. Les intérêts sont en recul de 7.5% sur le budget primitif 2017.

7) Dépenses imprévues

Il est proposé de constituer une enveloppe provisionnelle de **482 814 €** pour permettre le financement de dépenses imprévues de fonctionnement qui se présenteraient en cours d'exercice.

B) Les recettes de fonctionnement

1) Les dotations versées par l'Etat

L'effort demandé par l'Etat aux collectivités locales au titre de leur participation au redressement des comptes publics se poursuit en 2017. Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités s'élèveront à 99,4 Mds € en 2017. Au sein de cette enveloppe, les dotations représentent 63 Mds € (-3,5 %) dont la DGF qui enregistre une nouvelle baisse de 2,63 Mds € (contre -3,67 Mds € les deux années précédentes) pour atteindre 30,86 Mds €.

La loi de finances pour 2017 maintient la contribution des collectivités territoriales, mais face à la mobilisation des élus locaux en 2016, l'effort demandé au bloc communal est divisé par deux. La contribution du bloc communal s'établit à 1,035 Mds€ en 2017 (au lieu de 2,071 Md€), dont 725 M€ pour les communes et 310 M€ pour les EPCI.

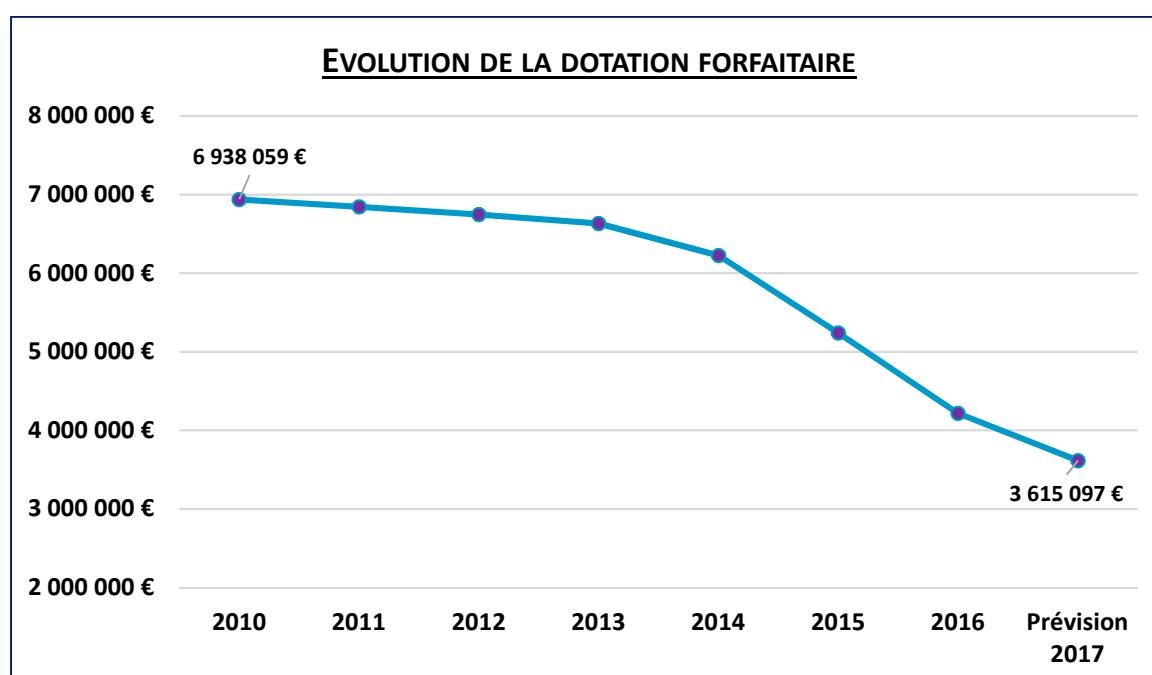
Contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques

	2014	2015	2016	2017
Bloc communal	840	2071	2071	1035
départements	476	1148	1148	1148
Régions	184	451	451	451
Total	1500	3670	3670	2634

Pour information, la réforme de la DGF a été repoussée à 2018 par la loi de Finances pour 2017.

a) La dotation forfaitaire

Concernant Malakoff, le montant de la dotation forfaitaire est passé de 6 632 418 euros en 2013 à 4 216 107 euros en 2016, soit une baisse de 37 %. Pour l'exercice 2017, la dotation forfaitaire est estimée à **3 615 097 €** en diminution de 15% par rapport à l'exercice 2016.



b) La dotation de solidarité urbaine (DSU)

La loi de finances pour 2017 prévoit une augmentation de 180 M€ de l'enveloppe DSU à répartir entre les collectivités territoriales.

Eligible depuis 2008, la Ville reçoit un montant annuel stable, autour de 270 000 € depuis 2012. Toutefois, il existe actuellement une incertitude quant à l'évolution de ce montant en 2017, compte tenu du changement de mode de calcul de la DSU qui renforce le poids du revenu par habitant au détriment du potentiel financier.

La loi de finances pour 2017 prévoit une réforme de la DSU dont les grandes lignes sont les suivantes :

- Renforcement du poids du revenu par habitant au détriment du potentiel financier (le poids du potentiel financier est abaissé de 45 % à 30 % alors que pondération du critère du revenu moyen est augmentée de 10 % à 25 %) ;
- Un resserrement des bénéficiaires de la DSU : seuls les deux premiers tiers des communes bénéficieraient désormais de la dotation ;
- Et une suppression de la catégorie des communes dites « DSU cibles » : les augmentations de la DSU seraient de ce fait réparties sur l'ensemble des bénéficiaires, alors qu'elles sont aujourd'hui destinées en quasi-totalité aux seules 250 premières communes.

Ces changements auront pour effet de faire évoluer la position de Malakoff dans le classement DSU des villes.

Pour autant, au vu des incertitudes et par mesure de prudence, la somme de **270 000 €** sera reconduite au BP 2017.

2) La fiscalité locale

La mise à niveau de la taxe foncière sur le bâti appliquée en 2015 génère, chaque année, 3 300 000 euros de recettes fiscales supplémentaires. Conjointement à une gestion rigoureuse, cette décision a permis de faire face aux baisses des dotations et d'assurer l'équilibre budgétaire des exercices 2015 et 2016.

L'objectif pour 2017 est le maintenir les taux votés en 2015 et ainsi de mener à bien les projets de la ville sans accroître la pression fiscale.

BP 2016	Produit des 3 taxes mandaté en 2016	Prévision 2017
19 151 000 €	21 842 915 €	21 630 000 €

La prévision d'évolution du produit de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur le bâti et sur le non bâti se base sur l'actualisation de la valeur locative fixée en loi de finances (+0.4%).

On notera que, contrairement aux années précédentes, le taux d'actualisation retenu par le Parlement est inférieur à la hausse des prix prévue (1,2%), au motif du rattrapage de l'avance prise par les bases lors des exercices antérieurs.

3) L'attribution de compensation

La prévision de **7 628 954 €** inscrite au budget 2017 se base sur la notification par la Métropole pour le versement de l'attribution de compensation définitive pour 2016. Elle devrait être stable en 2017.

Les transferts de compétences devraient se poursuivre en 2017 en fonction notamment de la définition de l'intérêt métropolitain et de l'intérêt territorial qui doivent être adoptés avant la fin 2017.

Dans le cadre de cette réflexion, il est possible que de nouveaux transferts (ou dé-transferts) puissent intervenir, influant ainsi sur le niveau de l'attribution de compensation à compter de 2018.

4) Les produits de gestion courante

Les recettes sont estimées à **6 862 280 €** pour 2017.

Ce chapitre budgétaire regroupe principalement les recettes des services qui font l'objet d'une facturation aux usagers tels que la restauration municipale, les soins pratiqués au CMS, la participation des familles à l'accueil de loisir ou aux centres de vacances...

5) Les autres recettes

- La participation des autres organismes au fonctionnement des services publics tels que les crèches et le CMS (en particulier la CAF, CPAM) : **3 120 282 €**
- Les revenus des immeubles (paiement des loyers) : **1 170 000 €**
- La péréquation horizontale - FSRIF : **1 200 000 €**. Le montant du fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France (FSRIF) est majoré de 20M€ pour atteindre 310 M€ en 2017 (au lieu de 290 M€). Pour mémoire, l'évolution du FSRIF est la suivante : 210 M€ en 2012, 230 M€ en 2013, 250M€ en 2014 et 270 M€ en 2015. Par prudence et bien que l'enveloppe soit en augmentation, il convient de reconduire à l'identique la prévision 2016 sur le BP 2017.
- Le remboursement des frais de personnel par le département suite à la municipalisation des crèches départementales soit **2 700 000 €** qui s'ajoutent au 360 967 € versés pour le fonctionnement des crèches
- La taxe additionnelle sur les droits de mutation : le BP 2017 prévoit des droits de mutation au même niveau que 2016 soit **1 380 000 €**.
- La dotation générale de décentralisation : Cette dotation est destinée à compenser les dépenses des services municipaux d'hygiène et de santé. Elle progresse selon les mêmes

modalités que la dotation globale de fonctionnement des collectivités territoriales. Le montant inscrit au BP 2017 est de **262 000 €**.

- Les diverses taxes relativement stables ces dernières années : la taxe sur la consommation finale d'électricité **550 000 €**; la taxe de séjour **130 000 €**; la taxe locale sur la publicité extérieure **85 000 €**.

C) Equilibre budgétaire

Les efforts de gestion conduits ces dernières années et les décisions fiscales ont permis de faire face aux réductions de recettes notamment en termes de dotations. Ainsi, les équilibres financiers sont préservés et la ville continue de présenter une situation financière saine. Au vu de l'évolution des soldes de gestion, la vigilance reste toutefois à l'ordre du jour.

DETERMINATION DE L'EPARGNE	BP 2016	BP 2017	EVOLUTION
Recettes de gestion	57 736 026	57 660 349	-75 677
Dépenses de gestion	50 807 919	50 998 569	190 650
Charges financières	1 364 782	1 264 879	-99 903
Remboursement du capital de l'emprunt	2 946 975	3 039 561	92 586
EPARGNE NETTE	2 616 350	2 357 340	-259 010

L'épargne nette, dont l'objectif est le financement de l'investissement, est en légère baisse mais largement compensée par la recherche de ressources nouvelles notamment les subventions obtenues dans le cadre des projets d'investissement (3 417 996 €).

2eme partie : **Le Budget d'Investissement**



(Chantier du futur Centre Technique Municipal)

II) LES INVESTISSEMENTS

La politique de désendettement (34,8M€ d'encours de dette en 2016 contre 39.1M€ en 2013) menée depuis plusieurs années a libéré des marges de manœuvres pour mener une politique volontariste d'investissement (entretien du patrimoine mais aussi développement des équipements). Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2017/2020 a été actualisé et intègre la possibilité d'en fixer le niveau à 11.7 M€ pour 2017

A) Les dépenses d'investissement

En 2017, la section d'investissement présente un budget à hauteur de **19 684 389 €**. La Ville souhaite ainsi porter une nouvelle dynamique en misant sur un programme d'investissement ambitieux, répondant à la fois aux enjeux de préservation et d'amélioration du patrimoine actuel et mais aussi de développement de nouveaux équipements de service public.

1) Programme d'investissement 2017

a) Les grandes opérations

SERVICE	OPERATIONS	BP 2017	Principaux Financement public attendus
BATIMENT	Total	8 073 000	
<i>principaux travaux</i>	dont la construction du Garage Municipal + phase 2	2 900 000	1 050 000
	dont l'extension et l'amélioration thermique de l'école maternelle Paul Bert	1 500 000	1 070 000
	dont gros travaux d'entretien des bâtiments	1 401 000	55 000
	dont Fluides : travaux de régulation, pompes, tableau électrique	544 000	
	dont réaménagement et mise en accessibilité	665 000	53 000
	dont rénovation des offices suite au passage en liaison froide	300 000	
	dont rénovation crèche PVC	140 000	140 000
VOIRIE	Total	1 915 000	
<i>principaux travaux</i>	dont la modernisation des infrastructures	770 000	
	dont le gros entretien des infrastructures de voirie	500 000	
	dont la réhabilitation des couches de roulement	200 000	
ESPACES VERTS	Total	713 000	
	dont le gros entretien des espaces verts	713 000	185 000
NETTOIEMENT	Total	30 000	
GARAGE	Total	300 000	
	Renouvellement du parc de véhicules	300 000	100 000
EQUIPEMENTS SPORTIFS	Total	665 000	
	dont mise en accessibilité et ravalement / étanchéité du Gymnase Pinon	600 000	439 000
TOTALES DES OPERATIONS PREVUES EN 2017		11 696 000	3 092 000
INVESTISSEMENTS COURANTS DES SERVICES		982 700	

b) Les opérations d'aménagement

Les acquisitions immobilières prévues sur 2017 s'élèveront à **2 250 000 €**, permettant la poursuite et la mise en œuvre des grands projets structurants de la Ville de Malakoff, notamment :

- Le rachat à l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) du lot situé 6 rue Jean Jaurès : 1 600 000 € ;
- L'acquisition du lot 8 Louis Girard dans la cadre du projet de construction du garage et du CTM : 650 000 €.

2) Le remboursement du capital de la dette

Le remboursement de la dette en capital inscrit au BP 2017 est en légère hausse. Il s'élève à **3 039 561 €** en 2017.

3) Subvention d'équipement versée

920 000 € ont été inscrits au BP 2017 pour :

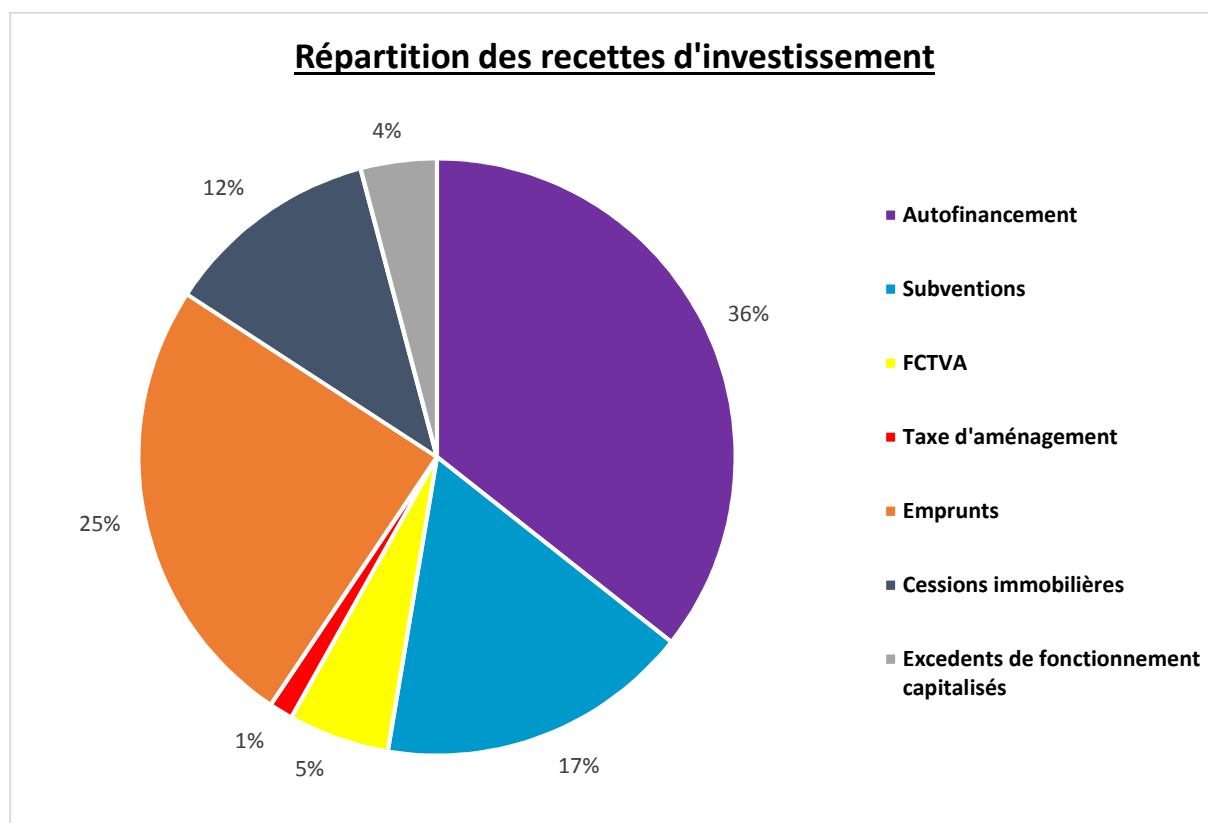
- La participation relative aux travaux d'éclairage réalisés sur le territoire de Malakoff par l'EPT Vallée Sud Grand Paris : 500 000 € ;
- La Participation de la ville dans le cadre d'une aire de jeux – ZAC Etienne Dolet : 420 000 €.

La Subvention versée à l'OPH (2 470 000 €) a été supprimée dans le cadre du rachat par la SAIEM Fonds des Groux. Par contre, la ville participera à la recapitalisation de la SEM et les opérations de recapitalisation feront l'objet d'une décision modificative en cours d'exercice.

4) Dépenses imprévues

Il est proposé de constituer une enveloppe provisionnelle de **200 000 €** pour permettre le financement de dépenses imprévues d'investissement qui se présenteraient en cours d'exercice.

B) Le financement des projets d'investissements



1) Autofinancement

L'autofinancement est une ressource propre constitué du solde positif de la section de fonctionnement transféré à la section d'investissement (**482 814.93 €**) et des dotations aux amortissements (**6 831 273 €**). Il vient financer pour partie les besoins en financement de la section d'investissement.

2) FCTVA et la taxe d'aménagement

a) FCTVA

Le Fonds de compensation de la TVA assure aux collectivités locales la compensation de la taxe sur la valeur ajoutée qu'elles supportent dans leurs dépenses d'investissement. Le FCTVA ne s'applique qu'aux dépenses éligibles répondant à un certain nombre de critères. Il est calculé sur les dépenses N-1 en appliquant un taux de 16.404 % au montant TTC des dépenses éligibles.

La prévision 2017 a été ramenée à **1 100 000 €** en 2017 contre 1 150 944 € en 2016.

b) Taxe d'aménagement

La législation avait permis aux métropoles d'instituer une part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement. Le bureau de la MGP en date du 14 juin 2016 a émis une délibération de principe visant à ce que la taxe d'aménagement soit restituée aux communes.

Cette délibération visant au maintien de la taxe d'aménagement au niveau communal a été traduite à travers l'article 100 de la loi de finances pour 2017. Elle s'explique principalement par le fait que cette taxe est modulée dans chaque commune selon les différents zonages des plans locaux d'urbanisme. A ce jour, l'affecter à la MGP aurait été la source d'une complexité particulière.

A ce titre, la prévision de taxe d'aménagement prévue au BP 2017 s'élève à **260 000 €**.

3) A la recherche de financements publics

Au-delà, de l'autofinancement et du recours à l'emprunt, du FCTVA et autres, la Ville sollicite, dans le cadre de ses projets et de son activité quotidienne, une participation financière des diverses structures tant publiques que privées.

On peut ainsi évoquer la contractualisation avec le Département mais aussi la sollicitation des enveloppes parlementaires. De plus, certaines opérations éligibles aux appels à projets lancés notamment par l'Etat, le FEDER (Tiers Lieu) ou la Métropole ont fait l'objet de dépôt de dossiers de demandes de subventions.

De ce fait, à ce jour, il a été possible d'inscrire des recettes à hauteur de **3 417 996 €**. Pour les principales subventions, elles correspondent à :

- 1 650 000 € dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local versée par l'Etat répartie de la façon suivante : 1 000 000 € pour le CTM, 250 000 € pour la rénovation énergétique de 4 classes de l'école maternelle Paul Bert, 450 000 € pour le gymnase Pinon. 133 000 € ont été notifiés en 2016 et sont inscrits au BP 2017 au titre des études réalisées dans le cadre du projet d'extension de la maternelle Paul Bert. Ce fonds a été créé par l'Etat pour limiter, sur certains thèmes, l'effondrement de l'investissement provoqué dans les communes par la baisse rapide des dotations ;
- 639 000 € relatifs à la participation de CITALLIOS (ex. SEM92) aux travaux d'extension du groupe scolaire Paul Vaillant Couturier ;
- 552 996 € versés par la Métropole du GRAND PARIS pour l'extension, la mise en accessibilité et la rénovation thermique de l'école Paul Bert à hauteur de 437 340 € et 115 654.33 € pour les travaux relatifs à la ferme urbaine CORSICO ;
- 300 000 € du département dans le cadre de la contractualisation.

A noter que cette année, la dotation de soutien à l'investissement local est reconduite pour 2017 et est porté à 1,2 Md €.

4) Produits des cessions d'immobilisations

Le programme pluriannuel d'aménagement prévoit des cessions foncières à hauteur de **2 350 000 €** pour 2017 :

- Cessions dans le cadre du projet SAFRAN (terrain nu + bâtiment) 1 560 000 €
- Cession du pavillon et terrains Sabatier 790 000 €

A noter que les recettes liées à la cession de Saint Pierre Du Perray ont été engagées sur l'exercice 2016 et feront l'objet d'un report sur l'exercice 2017.

5) Le recours à l'emprunt

Le niveau d'emprunt inscrit au BP 2017 permettra notamment la mise en œuvre des grands projets définis par la municipalité tout en assurant l'équilibre budgétaire.

Le montant inscrit au BP 2017 s'élève à **4 978 342,99 €** et repose sur l'hypothèse d'un taux d'exécution à 100 % des investissements prévus. Le niveau de l'emprunt sera réévalué tout au long de l'exercice en fonction des besoins réels de financement.

D'autant que l'emprunt qu'aura à souscrire la ville pour participer à la recapitalisation de la SEM du Fonds des Groux n'est pas inclus ici dans le budget, son montant restant à ce jour non précisé.

6) Présentation de la situation de la dette

L'encours de dette par habitant s'élève à 1 125,57 euros.

TYPE DE CONTRAT	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Classiques	34 850 893,73 €	100,00	49
Multi-options	0,00	0,00	0
Produits structurés	0,00	0,00	0
Emissions obligataires	0,00	0,00	0

PÉRIODICITÉ	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Mensuelle	1 350 000,00 €	3,87	2
Bimestrielle	0,00	0,00	0
Trimestrielle	16 254 610,51 €	46,64	23
Quadrimestrielle	0,00	0,00	0
Semestrielle	1 375 000,00€	3,95	2
Nonemestrielle	0,00	0,00	0
Annuelle	15 871 283,22	45,54	22

TYPE DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
TAUX FIXE	25 502 949,93 €	73,18	31
TAG03M	4 131 249,86 €	11,85	7
EURIBOR03M	3 166 693,94 €	9,09	8
LIVRET A	900 000,00 €	2,58	1
TAM	600 000,00 €	1,72	1
Autres indices	550 000,00 €	1,58	1

PRÊTEUR	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Autres organismes privés	27 007 526,00 €	77,49	41
Autres organismes publics	7 843 367,73 €	22,51	8

MATURITÉ DE LA DETTE	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
inférieure à 2 ans	0,00	0,00	0
de 2 à 5 ans	613 400,99 €	1,76	3
de 5 à 10 ans	7 193 880,88 €	20,64	10
de 10 à 15 ans	22 128 736,59 €	63,50	31
au-delà de 15 ans	4 914 875,27 €	14,10	5

